



APPEL A PROJETS INTERNATIONAL 2025-2026

DATE DE CLOTURE : 9 SEPTEMBRE 2024

L'appel à projets international de Sidaction a été lancé pour la première fois en 1997. Cet appel à projets est le principal outil de soutien des programmes internationaux de Sidaction aux associations à base communautaire. Il a pour objectif d'assurer le financement de programmes associatifs de lutte contre le sida à l'international, selon les priorités et les orientations politiques et budgétaires arrêtées par le Conseil d'administration de Sidaction.

Animé par le souci de placer les personnes vivant avec le VIH au centre des activités, il a pour principe la complémentarité avec les autres financements accessibles, afin de prioriser ce qui est peu ou pas soutenu par d'autres bailleurs.

Les financements attribués dans le cadre de cet appel à projets international proviennent pour partie de fonds privés collectés par Sidaction auprès des donateur·rices en France, pour partie d'un programme de financement de l'AFD.

Les projets sont étudiés par un comité d'expert·es indépendant·es et bénévoles, le Comité International, nommé par le Conseil d'administration de Sidaction et composé de profils variés et complémentaires : responsables associatif·ves, médecins, pédiatres, chercheur·ses, pharmacien·nes, expert·es thématiques (plaidoyer, réduction des risques et usages de drogues, questions LGBT, enfants...). Les demandes de subvention répondant aux critères d'éligibilité sont étudiées par le Comité international. Il propose alors des enveloppes de financement en fonction de la qualité et de la pertinence des projets étudiés, qui sont ensuite soumises pour validation au Conseil d'administration de Sidaction.

Critères d'éligibilité

➤ Structures éligibles

L'appel à projets international est un appel à projets restreint : seules les structures ayant été invitées à postuler peuvent le faire.

Conformément aux orientations géographiques arrêtées par le Conseil d'administration de Sidaction, les structures éligibles doivent :

- Avoir leur siège et mener des activités dans un ou plusieurs des pays suivants : Bénin ; Burkina Faso ; Burundi ; Cameroun ; Congo ; Côte d'Ivoire ; Djibouti ; Guinée ; Mali¹ ; Maroc ; Maurice ; Niger ; République Démocratique du Congo ; Roumanie ; Russie ; Tchad ; Togo ; Ukraine ;
- Être des structures locales, ayant pris la forme d'associations dans les pays où cela est juridiquement possible ;
- Être des structures non confessionnelles et apolitiques ayant au moins un an d'activité ;
- Œuvrer dans l'aide et le soutien aux personnes vivant avec le VIH, de manière exclusive ou non, dans la prévention de la transmission du VIH et/ou dans la défense des droits des personnes vivant avec le VIH ou exposées au VIH.
- Être indépendantes et respecter les valeurs de Sidaction, à savoir :
 - *Respecter les droits humains et les libertés fondamentales, notamment ceux des personnes vivant avec le VIH et des populations les plus stigmatisées et/ ou les plus exposées au VIH ;*
 - *S'engager dans l'accès aux outils de prévention de la transmission du VIH (préservatifs masculins et féminins, PrEP, application des recommandations de l'OMS en matière de mise sous traitement précoce) ;*
 - *Proposer des soins et des traitements ayant fait l'objet d'une validation scientifique.*

➤ Domaines d'action et publics ciblés

Les structures pourront proposer des actions concourant à un ou plusieurs des domaines suivants :

- Prévention et réduction des risques pour les populations les plus stigmatisées ;
- Accès au dépistage ;
- Accès aux soins et prise en charge globale et familiale (médicale, psychologique et sociale) ;
- Formations² ;
- Plaidoyer/ accès aux droits ;
- Recherches/ études/ capitalisation permettant de mieux cibler les freins à l'accès aux soins et aux traitements.

Dans la logique de soutien au projet associatif, Sidaction prend également en charge les frais de renforcement structurel et de suivi-évaluation.

Les projets déposés doivent cibler le/ les publics suivants :

- Personnes vivant avec le VIH ;
- Enfants/ adolescent·es infecté·es ou affecté·es par le VIH;
- Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, femmes ayant des rapports sexuels avec des femmes, personnes transgenres ;
- Personnes en détention ;
- Personnes en situation de handicap ;
- Travailleur·ses du sexe ;
- Usager·ères de drogues.

Les activités de sensibilisation et de dépistage envers la population générale ne sont éligibles que dans le cadre d'activités clairement ciblées (publics, lieux...).

Les projets à destination des publics les plus vulnérables et/ ou peu ou pas couverts par d'autres financements sont encouragés.

Sidaction invite également les associations à porter une attention particulière :

¹ Les financements versés aux associations maliennes proviennent exclusivement des fonds propres de Sidaction.

² Les formations devront cibler en priorité les équipes exerçant en milieu associatif et communautaires, ou dans des centres de santé décentralisés.

- A l'implication et la participation effective à tous les niveaux d'activités et de décision des personnes vivant avec le VIH/sida et autres personnes concernées ;
- A la question du genre et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets ;
- A une approche du développement basée sur les droits humains³ ;
- Au développement d'un travail en partenariat avec les autres acteur·rices locaux·ales, régionaux·ales et internationaux·ales ;
- Au développement de réponses innovantes et adéquates permettant l'amélioration de l'offre de soins à tous les niveaux (dans les services décentralisés au même titre qu'en capitale).

➤ **Dépenses éligibles**

- Rémunérations et charges afférentes des personnes travaillant au sein de la structure, dans le respect de la législation locale en vigueur ;
- Dépenses liées à la prise en charge médicale. Ex : médicaments, frais d'examens, consommables, réactifs, matériels de réduction des risques, contraceptifs, préservatifs, etc. ;
- Dépenses liées à la prise en charge psychologique et sociale. Ex : aides financières ou en nature, frais liés à l'organisation d'activités d'auto-support, de formations, etc. ;
- Dépenses liées aux frais de structure et de suivi-évaluation. Ex : frais de fonctionnement (loyer, électricité, produits d'entretien...), frais liés au suivi-évaluation, coûts de certification, diagnostics, etc. ;
- Dépenses d'investissements. Ex : ordinateurs, logiciels, etc.

➤ **Dépenses non éligibles**

- Dépenses liées à des actions de prévention et/ ou de communication de masse ;
- Participation à des conférences internationales ;
- Formations et stages sans lien avec les activités menées par la structure ;
- Primes de motivation et de supervision pour des personnes bénéficiant déjà d'un salaire au sein de l'association ;
- Frais liés à des formations réalisées exclusivement par et pour les membres des structures publiques ;
- Transferts de fonds à des structures de mise en œuvre (subventions dites « en cascade »).

➤ **Durée des projets**

Le financement demandé ne pourra excéder deux années.

Critères d'évaluation des projets :

L'évaluation des projets par le Comité international portera principalement sur les critères suivants :

- Dynamique associative
- Capacités de mise en œuvre de l'association
- Analyse du contexte du projet
- Articulation et complémentarité
- Identification des besoins auxquels répond le projet
- Implication des publics cibles
- Intégration du genre

³ Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH), *Questions fréquentes au sujet d'une approche de la coopération pour le développement fondée sur les droits de l'Homme*, 2006 : <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FAQfr.pdf>

- Pertinence du projet
- Cohérence globale du projet
- Indicateurs des objectifs spécifiques
- Faisabilité du projet
- Cohérence du budget projet
- Impact du financement de Sidaction
- Collecte de données et modalités de suivi-évaluation

Procédure de demande de financement

➤ Enveloppes de financement

Le Comité international pourra être amené à proposer des baisses de financement ou des refus de financement pour les projets qui ne répondent pas suffisamment aux critères d'évaluation ci-dessus, ou si l'enveloppe disponible ne permet pas d'attribuer l'ensemble des financements demandés.

➤ Calendrier :

Les étapes successives de l'analyse de votre demande de financement sont les suivantes :



Le financement étant octroyé pour une durée de deux ans, un rapport intermédiaire sera demandé au terme de la première année.

➤ Modalités de soumission

La soumission des demandes de financement se fait exclusivement en ligne, à travers la plateforme de gestion des financements (Synto), auquel les associations peuvent accéder via leurs identifiants et codes d'accès. Il est vivement conseillé d'anticiper la soumission en ligne.

➤ Documents à fournir

Les documents suivants doivent être téléchargés sur le portail de l'association sur la plateforme de gestion des financements (Synto) avant la date limite de soumission.

Dans la section « pièces à fournir du formulaire de demande »

- ✓ Composition datée du CA et du bureau
- ✓ PV du dernier Conseil d'administration
- ✓ PV de la dernière Assemblée générale
- ✓ Liste du personnel concerné par la demande
- ✓ Rapport d'activité annuel de l'association approuvé par l'AG (N-1)
- ✓ Rapport financier annuel de l'association approuvé par l'AG (N-1)
- ✓ Organigramme détaillé de l'association
- ✓ Budget prévisionnel actualisé de l'année en cours
- ✓ Budget prévisionnel N+1 détaillé de l'association

Dans votre espace « organisme »

- ✓ Récépissé de création / parution au journal officiel
- ✓ Statuts de la structure
- ✓ IBAN de l'association
- ✓ Délégation de signature si nécessaire

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées dans le cadre de l'instruction.

Une traduction sera demandée pour les documents rédigés dans une langue autre que le français ou l'anglais.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser au responsable des financements associatifs en charge de votre suivi ou à International-financements@sidaction.org

Sidaction – Pôle Financement des Associations
228 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 Paris
Tél. 01 53 26 45 55 www.sidaction.org